

QUESTIONS ORALES

LA CONSTITUTION

L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA CHARTE—LA FORMULE DE MODIFICATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le premier ministre ayant déclaré aujourd'hui en dehors de la Chambre que le débat sur la constitution n'est pas d'intérêt capital, devons-nous en conclure que le gouvernement du Canada est prêt à maintenir indéfiniment les procédures actuelles du gouvernement constitutionnel, y compris le recours éventuel au Parlement de Westminster?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi entendu le premier ministre et je ne pense pas que ses paroles se prêtent à l'interprétation qu'en donne le chef de l'opposition. Le gouvernement estime importants les débats sur la constitution. Me souvenant de l'attitude du premier ministre, qui est évidemment celle du gouvernement...

Des voix: Oh oh!

L'hon. M. Sharp: ...il attend une clarification des vues du premier ministre du Québec. Je voudrais lire une phrase de la déclaration du premier ministre québécois:

Ainsi, les textes traitant de la sécurité du revenu laissent subsister une incertitude qui cadre mal avec les objectifs inhérents à toute idée de révision constitutionnelle. Si cette incertitude était éliminée, notre conclusion pourrait être différente.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a l'intention de poursuivre indéfiniment les démarches actuelles au sujet de la formule de modification de la constitution? Si oui, prévoit-il consulter les provinces au sujet d'une nouvelle formule dans le cadre actuel qui nécessite le recours au Parlement britannique?

L'hon. M. Sharp: Comme étape suivante des consultations qui ont été amorcées et qui ont fait tant de progrès, il faut attendre les vues du premier ministre du Québec que le premier ministre du Canada, à titre de président de la conférence constitutionnelle, sera heureux de recevoir et de transmettre aux provinces, s'il le juge souhaitable.

L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA CHARTE ET LES PROPOSITIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de qui j'essaie d'obtenir depuis quelque temps certains renseignements. Le rejet de l'ensemble des propositions afférentes aux réformes constitutionnelles comporte-t-il le rejet automatique des propositions du gouvernement fédéral touchant l'intégration des programmes de bien-être fédéraux et provinciaux? Autrement dit, devons-nous encore les envi-

[M. l'Orateur.]

sager comme un tout, c'est-à-dire comme le premier ministre les a présentées à la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai signalé à maintes reprises au chef de l'opposition, j'ai eu des entretiens avec les ministres provinciaux du Bien-être à propos de la coordination et de l'intégration de la politique du gouvernement fédéral et des provinces en matière de bien-être social. Ces questions n'entraient pas dans le cadre de la réforme constitutionnelle et plusieurs des conclusions auxquelles nous en sommes arrivés seront, je l'espère, mises en vigueur.

L'hon. M. Stanfield: On a donc raison de penser que la proposition formulée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est aucunement subordonnée à l'entente relative à l'ensemble des propositions sur la réforme constitutionnelle?

L'hon. M. Munro: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai indiqué que, quoi qu'il advienne, la coordination des services se poursuivrait dans beaucoup des domaines où nous espérons que ce sera possible. Pour les secteurs où la question constitutionnelle se pose, rien n'a encore été décidé et rien ne sera décidé avant que le gouvernement ne prenne une décision.

L'OPPOSITION DU QUÉBEC À LA CHARTE—LES MODALITÉS DE LA RÉFORME

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant peut-il assurer à la Chambre que le processus de révision de la constitution ne sera pas abandonné à cause du présent veto du Québec sur la charte constitutionnelle?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur, cela ne fait aucun doute, le gouvernement canadien souhaite le rapatriement de la constitution et sera très heureux de poursuivre les discussions. Pour le moment, cependant, il incombe, me semble-t-il, au premier ministre du Québec, qui a dit vouloir obtenir des précisions sur certaines des propositions acceptées à Victoria, de prendre l'initiative et de signaler ces points de divergence aux autres parties.

LE REFUS DU QUÉBEC D'ACCEPTER LE PROJET DE CHARTE—DISCUSSIONS EN VUE DE TROUVER UN TERRAIN D'ENTENTE

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. André Fortin (Lotbinière): Oui, monsieur le président. Je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Étant donné la position adoptée par le gouvernement du Québec, étudie-t-on actuellement la possibilité d'établir des discussions bilatérales entre les deux niveaux de gouvernement afin de trouver un terrain d'entente?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il s'agissait d'une conférence consti-